Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MULTI 500
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Traitement de surface de métaux
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

A.M.P.E.R.E. SYSTEM

3 Rue Antoine Balard - P.A. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône - France

Tel: +33 1 34 64 72 72 Fax: +33 1 30 37 55 17

E-mail: fds@amperesystem.com

- · Service chargé des renseignements: QSE Department/E-mail: fds@amperesystem.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel: +33 1 45 42 59 59 (N° ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-66-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures

de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

(suite page 2)

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Version: 1 Révision: 25.02.2015 Date d'impression: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 1)

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant naphta lourd (pétrole), hydrotraité

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- NE PAS faire vomir.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- · **Description:** Mélange de cire et additife avec gaz propulseur.

(suite page 3)

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression: 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

C	(su	ite de la page
Composants dangereux:		
CAS: 64742-65-0 EINECS: 265-169-7 Reg.nr.: 01-2119471299-27	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Xn R65 Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 64742-47-8 Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	distillats légers (pétrole), hydrotraités Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Xn R65 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (1,3 Butadiene <0,1%) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	,	10-<25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	1-<2,5%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn R20; Xi R36/37/38; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-<2,5%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4	mésitylène Xi R36/37/38; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	0,3-<1%
CAS: 9016-45-9 NLP: 500-024-6	Nonylphenol polyglycol ether 1-7 EO Xn R21/22; Xi R38-41; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,3-<1%
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5	isopropylbenzène Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	0,1-<0,3%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mix) Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	0,1-<0,3%

[·] Indications complémentaires:

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
 Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Toudic d'extiliction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

(suite page 5)

Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Version: 1 Révision: 25.02.2015 Date d'impression: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 4)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants p	résentant des	valeurs-seuil à	surveiller pa	ar poste de travail:
----------------	---------------	-----------------	---------------	----------------------

106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

74-98-6 propane

VME Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

(Valeur d' Allemagne)

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

108-67-8 mésitylène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

98-82-8 isopropylbenzène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm Risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène (mix)

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

DNEL

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

DNEL Long term-systemic 125 mg/kg bw/day (Consumer) Oral Dermique

DNEL Long term-systemic 125 mg/kg bw/day (Consumer)

208 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Long term-systemic 900 mg/m3 (Consumer)

871 mg/m3 (Worker)

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

100-41-4 éthylbenzène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

108-88-3 toluène

VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 5)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- **Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

5261161.7. Troprietes physiques et eminiques			
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Indications générales.			
· Aspect:			
Forme:	Aérosol		
Couleur:	Selon désignation produit		
Odeur:	Caractéristique		
· Seuil olfactif:	Non déterminé.		
· valeur du pH:	Non déterminé.		
· Changement d'état			
Point de fusion:	Non déterminé.		
Point d'ébullition:	-44 °C		
· Point d'éclair	-97 °C		
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.		
Température d'inflammation:	> 200 °C		
Température de décomposition:	Non déterminé.		
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.		
· Limites d'explosion:			
Inférieure:	0,5 Vol %		
Supérieure:	10,9 Vol %		

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

	(suite de la pag
· Pression de vapeur à 20 °C:	4 bar
· Densité à 20 °C:	0,737 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/	eau): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	67,3 %
Teneur en substances solides:	2,6 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

		erminantes pour la classification:
64742-65-0	distillats p	araffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	5,53 mg/l (rat)
64742-47-8	distillats l	égers (pétrole), hydrotraités
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50(8h)	>5000 mg/m3 (rat)
64742-48-9	naphta lo	ırd (pétrole), hydrotraité
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 (4h)	4951 mg/m3 (rat)
64742-95-6	solvant na	phta aromatique léger (pétrole)
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)
		(suite page

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

			(suite de la page /)	
95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène				
Oral	LD50	>3500 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	3160 mg/kg (Rabbit)		
Inhalatoire	LC50	18 mg/L (rat)		

- Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquat	· Toxicité aquatique:			
64742-47-8 dis	64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités			
EL0 (48h)	1000 mg/l (Dm)			
EL0(72h)	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)			
LL0(96h)	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))			
64742-48-9 na	64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité			
EL0 (48h)	1000 mg/l (Dm)			
EL50 (72h)	>1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)			
LL50 (96h)	>1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))			
NOELR (72h)	100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)			
95-63-6 1,2,4-1	95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène			
EC50	3,6 mg/l (Daphnia Magna 48h)			
LC50	7,72 mg/l (Pimephales promelas (96 h))			

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- · Indications générales:

En général non polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 8)

14.1 No ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN	UN1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
ADN	
Classe ADN/R:	2 5F
IMDG, IATA	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	II Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 25.02.2015 Version: 1 Révision: 25.02.2015

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 9)

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-<75

- · VOC-CH 67,24 %
- · VOC-EU 495,8 g/l
- **Danish MAL Code 5-3**
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

	Phrases	importantes
--	----------------	-------------

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Service établissant la fiche technique: QSE Department

- · Contact:fds@amperesystem.com
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Révision: 25.02.2015 Date d'impression: 25.02.2015 Version: 1

Nom du produit: MULTI 500

(suite de la page 10)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2